



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/1995/L.15
3 mai 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Reprise de la session d'organisation pour 1995
4 et 5 mai 1995
Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION

Projet de proposition présenté par le Vice-Président du
Conseil, M. George Papadatos (Grèce), à l'issue de
consultations officielles à participation non limitée

Documentation

Le Conseil économique et social décide que :

a) Il convient de modifier le mode de présentation du programme de travail provisoire du Conseil de manière à avoir un programme de travail provisoire, d'une part, pour les sessions d'organisation et, d'autre part, pour la session de fond. Ces nouveaux documents devraient donner, parallèlement aux points de l'ordre du jour, une liste des rapports attendus pour chaque débat ou chaque point et être mis à la disposition des délégations pour examen au moins quatre semaines avant les sessions d'organisation et 14 semaines avant la session de fond;

b) Il convient de mettre à la disposition des délégations un rapport sur l'état de la documentation trois semaines avant la reprise de la session d'organisation du Conseil;

c) Au cas où un rapport destiné à l'une ou l'autre session du Conseil serait publié peu de temps avant le jour où le point doit être abordé ou le débat entamé, voire le jour-même, le fonctionnaire chargé de présenter le rapport devrait rendre compte au Conseil et indiquer les motifs du retard.

* E/1995/2 et Add.1.